



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 43600

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les problemes financiers auxquels sont confrontees certaines associations culturelles bretonnes qui accueillent des « objecteurs de conscience. Ces associations avancent les indemnites et se font rembourser les sommes versees par l'Etat. Seulement, certaines d'entre elles attendent le reglement depuis plus de deux ans, ce qui les place dans une position financiere tres difficile ne disposant pas de beaucoup de tresorerie. Elle lui demande donc quelles mesures il envisage de mettre en place pour permettre a ces associations de poursuivre leur role d'accueil.

Texte de la réponse

Les services du ministere de la culture ne meconnaissent pas les difficultes financieres qui resultent des delais de remboursement par l'administration des avances de tresorerie consenties par des associations de culture bretonne pour le paiement de la solde des objecteurs de conscience qui y effectuent leur service national. Il est vrai que les objecteurs sont de plus en plus nombreux a souhaiter une affectation dans les associations culturelles pour les aider dans l'accomplissement de leur mission, mais egalement que les credits disponibles chaque annee a cet effet pour etre transferees du ministere du travail et des affaires sociales au ministere de la culture - comme aux autres ministeres employeurs - n'ont pas suivi cette evolution. Neanmoins, si les efforts consentis depuis 1995 pour honorer les engagements pris n'ont pas modifie de maniere tres sensible les delais de remboursement, un effort budgetaire supplementaire sera fait avant la fin de 1996 pour ameliorer la situation financiere de ces associations.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43600

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5241

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6028